

# Valorisation des Compétences (VC) et la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)

D

Deux dispositifs qui peuvent vous permettre de :

- | Evoluer dans votre parcours professionnel
- | Maintenir ou trouver un emploi
- | Alléger une **formation qualifiante**
- | Augmenter ou renforcer votre mobilité professionnelle

Votre carnet de bord professionnel peut être un support de réflexion dans le cadre de ces démarches.

## Qu'est-ce que la Validation des **Compétences** (VC) ?

Il s'agit d'une reconnaissance officielle des **compétences** pour les personnes ayant de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou certificat qui y correspond.

Via l'obtention de « titres de compétence » après différents tests, le travailleur possède une preuve officielle de ses capacités à exercer un métier.

La validation des **compétences** est destinée aux personnes de plus de 18 ans et résidant en Belgique. Cette démarche est gratuite, toujours volontaire et confidentielle.

Exemples de titres de **compétences** :

- | Aide-comptable
- | Aide-cuisinier-ière en collectivité
- | Aide-ménager-ère
- | Employé-e administratif-ive
- | Tuteur-riche en entreprise



Intéressé ? Pour plus d'infos, consultez la plateforme [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)

## Qu'est-ce que la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

Il s'agit d'un accompagnement pour la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Elle permet de faciliter le parcours de **formation qualifiante** en prenant en compte les compétences issues de l'expérience personnelle et professionnelle. Si certains acquis ont été valorisés, la formation à suivre est alors adaptée, c'est-à-dire plus courte et/ou moins lourde.

Cette démarche est gratuite, toujours volontaire et confidentielle.



Intéressé ? Pour plus d'infos, consultez la plateforme [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be)